

Prix Champlain

63^E ÉDITION

RÈGLEMENTS DE L'ÉDITION 2022

VOLET JEUNESSE

Créé en 1957 par le Conseil de la vie française en Amérique, l'objectif fondamental du Prix Champlain est de promouvoir et de mettre en valeur la vitalité et la qualité de l'activité littéraire dans l'ensemble des communautés de langue française au Canada.

Le Prix Champlain est une initiative du [Regroupement des éditeurs franco-canadiens](#) mise en œuvre en partenariat avec le [Centre de la francophonie des Amériques](#), la [Maison de la littérature](#) et [Communication-Jeunesse](#) grâce au financement du [Secrétariat du Québec aux relations canadiennes](#).

L'édition 2022 couronnera un ouvrage de catégorie « jeunesse » publié entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021. La catégorie « jeunesse » englobe l'ensemble des ouvrages destinés à un lectorat de moins de 18 ans, dont le roman, le théâtre, la poésie, le récit et l'album.

Le lauréat du volet « jeunesse » du Prix remportera une bourse de 3 000 \$ et participera à une tournée dans les écoles organisée par Communication-Jeunesse.

ADMISSIBILITÉ

Auteur.rice.s et lieu de publication

Pour être admissibles au volet « jeunesse » du Prix Champlain, les ouvrages doivent répondre à au moins **deux des trois critères suivants** :

- être l'œuvre d'un.e auteur.rice de citoyenneté canadienne, ou résident.e permanent.e du Canada, né.e à l'extérieur du Québec;
- être l'œuvre d'un.e auteur.rice domicilié.e au Canada, à l'extérieur du Québec;
- être publié par un éditeur dont le siège social est situé au Canada, à l'extérieur du Québec.

Note : Dans le cas d'ouvrages qui comptent plusieurs auteurs, l'ouvrage peut être admissible si au moins 50 % des auteurs sont eux-mêmes éligibles.



Livres admissibles

- les livres doivent être destinés à un lectorat de 17 ans et moins ou être adaptés pour ce lectorat;
- les livres doivent être publiés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021;
- les livres peuvent avoir été publiés au Canada ou à l'étranger (si les deux premiers critères d'éligibilité énumérés au paragraphe précédent sont respectés);
- les livres doivent être une première édition d'une œuvre écrite en français;
- tous les livres doivent compter au moins 48 pages, sauf les livres illustrés pour enfants, qui doivent compter au moins 24 pages;
- les livres comportant plus d'un auteur sont admissibles, mais les auteurs devront se partager la bourse.

Les ouvrages suivants ne sont pas admissibles :

- les ouvrages publiés à compte d'auteur;
- les manuels scolaires ou les guides d'instruction, les livres documentaires, les livres d'aide pratique, les guides, les livres de recettes, les catalogues d'exposition, les scénarios de films, les transcriptions d'entrevues, les répertoires, les ouvrages de référence et les bibliographies;
- les anthologies comportant des ouvrages de plus d'un auteur, illustrateur ou traducteur;
- les ouvrages collectifs issus d'un concours d'écriture;
- les rééditions, les traductions et les réécritures;
- les livres dont l'auteur était décédé au moment de la publication.

Note importante pour les ouvrages illustrés : Le règlement du Prix Champlain prévoit que le Prix peut être remis conjointement à l'auteur.rice et à l'illustrateur.rice dans le cas où l'illustration occupe une part majeure dans la teneur de l'œuvre. Il revient à l'éditeur de déterminer si la candidature est celle de l'auteur.rice seul ou de l'auteur.rice et de l'illustrateur.rice conjointement. Dans le cas d'une candidature conjointe, la bourse sera divisée en deux.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les éditeurs doivent remplir le [formulaire d'inscription](#) pour chacun de leurs titres admissibles et les faire parvenir avec **quatre (4) exemplaires** des ouvrages en question au Regroupement des éditeurs franco-canadiens au plus tard le **1^{er} octobre 2021**(le cachet de la poste en faisant foi) à l'adresse suivante :

**Regroupement des éditeurs franco-canadiens
Prix Champlain
214 - 435, rue Donald
Ottawa (Ontario)
K1K 4X5**

Prix Champlain

Les livres ne seront pas retournés aux éditeurs. Seules les inscriptions provenant de maison d'édition seront acceptées. Par respect pour le travail du jury, veuillez soumettre des titres qui se distinguent par leur qualité exceptionnelle.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le jury sera composé de trois membres (créateurs, enseignants, libraires, critiques ou journalistes et/ou de professionnels d'expérience et indépendants) provenant de différentes provinces et territoires canadiens. Les membres du jury seront sélectionnés afin de représenter le plus fidèlement possible les milieux culturels des communautés francophones et acadiennes. Le jury sélectionnera les livres admissibles en fonction de leur qualité littéraire et artistique.

ANNONCE DES FINALISTES ET DU LAURÉAT

Les noms des trois finalistes seront dévoilés en décembre 2021. Le lauréat du Prix Champlain sera annoncé à l'hiver 2022.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus de précisions, veuillez communiquer avec **Mylène Viens**, responsable des communications, par courriel à communications@refc.ca.

Pour l'envoi de titres admissibles et du formulaire d'inscription :

Regroupement des éditeurs franco-canadiens
Prix Champlain
214 - 435, rue Donald
Ottawa (Ontario)
K1K 4X5

